## République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

## Séance du 26 août 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 20/08/2024

9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six août l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents: 7

Présents: Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY,

Votants: 8

Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA,

Nathalie UBAUD

Pour: 8

Représentés: Yannick BOYER par Régine DE LUCA

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

## Objet: Coupe affouagère 2024/2025 - DE\_2024\_047

Lors de la séance, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à une coupe de bois d'affouage pour l'année 2024/2025.

- Vu l'article L145-2 du Code Forestier,
- Vu l'article L145-1 du Code Forestier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE que la coupe se situera à la Mélézière, Parcelle 4 (0,75 ha) et 6 (1,3 ha), d'une superficie de 2,05 ha
- DECIDE d'affecter au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, une coupe en forêt (qualité bois moyen)
- FIXE le montant de la caution à 100 €
- FIXE le montant de la coupe de bois à 50 €.
- DECIDE d'affecter le partage par le feu, 10 inscrits sont retenus
- DECIDE que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Municipal, à savoir :
  - GHIOTTI Emmanuel
  - FIORELLA Philippe
  - LIGOZAT Fabrice

Soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du Code Forestier.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/09/2024
004-210402343-20240826-DE 2024\_047-DE

